

Nouvelliste valaisain

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux 11 c 274

PRIX DES ABONNEMENTS:
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 14.— 7.50 4.—
Avec Bulletin officiel 18.— 9.50 5.—
ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
S I O N
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES:
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse 10 » »
Etranger 14 » »
Réclames 20 » »
Mortuaires 16 » »

L'unité de notre foi patriotique

Pendant les sessions du Grand Conseil, on se trouve à dîner avec des amis et aussi avec des adversaires politiques.

Comme on vient de passer quatre heures consécutives, c'est-à-dire des matinées entières, à entendre des rapports et des discours qui roulent inévitablement sur des affaires politiques ou sur l'administration et la finance, on aime tout autant changer de conversation, ne serait-ce que pour procurer un peu de repos au cerveau.

Un aimable convive ayant, dès le potage, mis sur le tapis la votation fédérale du 4 juin sollicitant l'ouverture d'un crédit de quelque trois cent-vingt-sept millions, nous priâmes de remettre ce roman-feuilleton par trop vivant à un autre moment.

Hélas! cette belle résolution a duré jusqu'au dessert.

A ce moment, un autre convive a éclaté et cela n'a plus cessé.

On s'imagine toujours, dans un monde où l'on paraît faire fi des journalistes tout en les consultant aux heures difficiles, qu'ils savent des tas de choses et qu'ils peuvent aisément apporter des solutions.

Notre avis sur la votation fédérale du 4 juin?

Nous n'en avons point.

Nous savons seulement ce que tout le monde sait à savoir que par habileté mais bien, quoi qu'on en dise, en donnant une entorse, indirecte peut-être, mais entorse tout de même à la Constitution, on a mis deux chevaux dans les mêmes brancards: l'un tirant le char qui doit parfaire la défense nationale; l'autre tirant le même char, mais au nom de la lutte contre le chômage.

Il y en a ainsi pour tous les goûts et pour tous les saints: pour les patriotes, pour les humanitaires, pour les socialistes et pour les communistes.

C'est de la confusion, de l'équivoque.

Mais comment voter contre cette confusion et cette équivoque?

Ne pouvant pas partager la poire en deux, le crédit de 327 millions faisant bloc, nous devons, par la force des choses, engager le citoyen valaisain à donner son adhésion à l'arrêté fédéral du 6 avril 1939.

Partout s'affirme le besoin de nous montrer, nous, Suisses, unis devant l'étranger qui a l'œil sur nous, qui guette la minute de défaillance.

Ainsi que le fait remarquer la *Tribune de Lausanne* de mardi, en un article que nous attribuons à M. Hirzel, d'après les initiales, le facteur de la défense nationale prime toutes les autres considérations.

Nous citons notre confrère:

« Le vote du 4 juin revêt une signification toute spéciale à ce sujet puisqu'il concerne le côté militaire de la défense du pays. Le spectateur étranger ne fera pas de subtils « distinguo » entre le vote concernant les crédits militaires et celui visant les travaux de chômage. Si la votation fait apparaître une opposition relativement forte au projet, on en tirera la conclusion que le peuple suisse hésite à faire les sacrifices nécessaires pour la défense de son sol. Il ne sera guère possible d'expliquer l'hostilité au projet par des arguments économiques ou financiers. L'effet moral et psychologique sera déplorable, au moment précis où notre pays est l'un des plus exposés d'après l'opinion étrangère.

Dans ces conditions, il existe certainement une conception du devoir civique qui doit nous amener à accepter le projet fédéral et à assurer en Suisse romande une majorité non équivoque en sa faveur. »

L'armée, c'est bien cela.

L'armée, elle est au-dessus de toutes les

objections constitutionnelles, de toutes les craintes justifiées que l'on peut avoir sur la transformation, prochaine ou lointaine, de l'impôt compensatoire en impôt fédéral sur le chiffre d'affaires, comme l'Eglise est au-dessus des dissertations secondaires qui se font sur son dos.

Nous ne jouons pas à cache-cache.

Mais, à une heure qui, demain, pourrait devenir tragique, nous ne pouvons pas nous contenter de contempler de très haut les agitations qui se font jour autour de la votation du 4 juin.

Certes, nous sommes ahuris par le chaos parlementaire de Berne. Il nous semble que les Pouvoirs publics, constitués en somme par les élus du peuple, devraient avoir en horreur la politique à secrets, à machiavélisme, à combinaisons.

Tout cela n'a même plus l'apparence de la démocratie.

Mais, enfermés dans un dilemme, précisément ce dilemme que la *Tribune de Lausanne* souligne, nous affirmerons le 4 juin — c'est la carte forcée — l'unité de notre foi patriotique en votant l'arrêté.

Ch. Saint-Maurice.

Les journaux de ce matin mercredi, 24 mai, ont annoncé le verdict du Tribunal fédéral concernant le nazi soleurois dans son procès au conseiller national Jaggi.

Notre correspondant, M. Loréan, auprès de ce Tribunal, analyse fort bien, comme à son habitude, les faits de la plainte et les considérants du verdict. Nos lecteurs le liront avec plaisir.

UN AMI DES NAZIS

Lausanne, 22 mai.

H., qui habite le canton de Soleure, n'est pas un ami des institutions démocratiques de notre pays. Au contraire, il manque rarement une occasion de les critiquer, ce qui en principe est son droit de citoyen libre. Mais H. est de ces ennemis de la démocratie qui ne s'en tiennent pas à une critique objective, permise par les lois et les mœurs. Il est de ceux qui concluent leurs catilinaires contre notre régime politique par un panégyrique de systèmes étrangers qu'ils proposent en bloc à l'admiration et à l'imitation de leurs concitoyens. En l'occurrence, c'est de l'Allemagne nationale-socialiste que H. se montre engoué. Ses sympathies politiques sont connues non seulement dans de nombreux cafés et restaurants de la bonne ville de Soleure où H. va souvent faire une ou plusieurs parties de jass (on remarquera qu'en cela il reste fidèle aux traditions nationales), mais aussi dans la ville et même dans le canton. C'est que H. n'a pas l'admiration discrète. Il expose volontiers, au café, sur la place publique, dans le train, les avantages et les beautés du régime brun. Il s'est aussi rendu à Nuremberg pour y assister aux fêtes du parti national-socialiste, ce qui chez lui semble répondre à plus qu'à de la simple curiosité.

Deux jours après l'Anschluss de l'Autriche par le Troisième Reich, H. se trouvait dans un de ces pittoresques cafés soleurois, disputant sa partie de jass habituelle avec trois citoyens, de tendances démocratiques. On parla, entre deux parties, c'était naturel, de l'Anschluss. H. se montra satisfait de l'événement. Au moment de payer, H. s'adressant à ses compagnons, s'exprima en ces termes: « Dépêchez-vous de dépenser vos francs suisses, peut-être aurons-nous bientôt aussi des marks ». Cette sortie provoqua quelque protestation chez un pantenaire de H.; l'affaire en resta toutefois là ce jour.

Quatre jours plus tard, un journal soleurois, la « Feuille d'Avis » publiait un article de quelques lignes. L'auteur anonyme de celles-ci s'écriait: « Inouï! Un citoyen soleurois a fait samedi passé dans un restaurant la remarque à peine croyable, et avec une conviction déconcertante, qu'il espérait le jour proche où l'on payerait aussi en marks à Soleure. Ce citoyen est officier de notre armée. Espérons que les autorités militaires feront le nécessaire pour que cet ami des nazis

n'ait plus l'occasion de revêtir son uniforme. »

H. déposa plainte pour diffamation par la voie de la presse.

Il faisait remarquer qu'il avait dit « peut-être » aurons-nous bientôt aussi des marks, et non « espérons » que bientôt nous aurons aussi des marks. De plus, il affirmait avoir tenu ce propos par pure plaisanterie et non avec le sérieux d'une profonde conviction. Il trouvait le terme « ami des nazis » inexact et de nature à le compromettre dans l'estime de ses concitoyens.

Le responsable de l'article incriminé, le rédacteur de la « Feuille », qui avait refusé de donner le nom de l'auteur, se retranchait derrière la liberté de la presse.

Les tribunaux soleurois acquittèrent le rédacteur.

Il est vrai, disaient-ils dans leurs motifs, que H. n'a pas employé le terme « espérons », mais le mot « peut-être ». Cependant, on ne peut faire grief au journaliste d'avoir donné des propos de H. le compte rendu incriminé. Le journaliste ne pouvait admettre que le terme « espérons » correspondait à la pensée intime de H. Cette interprétation du mot « peut-être » employé par H. est conforme à ce que la population de Soleure sait des sympathies politiques de ce personnage. Elle s'imposait presque à ceux qui connaissent H. et qui savent que H. pratique, en homme sûr de son affaire, à côté et en plus des tirades enthousiastes, le procédé des allusions plus ou moins voilées et des mots couverts. Elle s'imposait d'autant plus que H. venait d'approuver l'Anschluss de l'Autriche par le Reich.

Un journaliste ne saurait être tenu de mettre préalablement tous les mots qu'il emploie sur les plateaux d'une balance de précision. Il peut et il doit même parfois déceler sous les mots les mobiles et les pensées profondes et en montrer les répercussions et les conséquences. Il n'a pas l'obligation de rapporter sèchement ce qui s'est passé. Il doit être psychologue, voire même moraliste. Parfois il doit faire entendre la voix de Cassandre.

C'est ce qu'a fait l'auteur de l'article paru dans la « Feuille d'Avis ». Il a entretenu le public d'un cas qui l'intéressait. Car H. en ce qui concerne ses conceptions politiques a cessé d'être une personne privée. Par sa propagande en faveur de systèmes étrangers il est descendu dans l'arène politique. Et il y est descendu avec des opinions et des enthousiasmes tels que la population a un intérêt particulier à être renseignée sur ses agissements. La population a un intérêt majeur à être tenue au courant des prouesses de ceux de ses concitoyens qu'un lien moral attache à des régimes et des pays dynamiques.

H. trouva cependant que ces jugements sentaient l'arbitraire et il s'en confia au Tribunal fédéral. Celui-ci a écarté le recours de droit public que lui avait adressé H.

La section de droit public a admis que les motifs du Tribunal cantonal soleurois ne faisaient pas acceptation de personne, qu'ils tiraient au contraire de faits établis des conséquences justes ou du moins plausibles.

H. n'a qu'à s'en prendre à lui-même de l'interprétation que la population soleuroise donne à ses propos, interprétation qu'il a provoquée par son attitude, ses faits et ses gestes.

Espérons que peut-être la leçon lui profitera. (Séance du 19 mai 1939). Ln.

En marge d'un 150^{me} anniversaire

La honte des révolutions ou „la maison à Cottée“

Toute la France fête cette année le 150^{me} anniversaire de la Révolution française, mais on aura beau faire et beau dire, on ne fera jamais accepter la Révolution tout entière au jeune Français et au jeune honnête homme de chez nous qui admire l'idéal très noble des principes de 1789 et l'éclat de certaines idées qui dominèrent la grande tourmente, mais que révolteront toujours les crimes accumulés au nom de ces idées.

En un temps où les révolutions foisonnent, qu'elles soient rouge, noire ou brune, entraînant dans leur sillage les mêmes excès et les mêmes torrents de sang, la bête déchaînée et toute puissante prenant un plaisir sadique et voluptueusement cruel à frapper et à exécuter ce qui la surpasse, la dépasse et la maîtrise, et qu'elle ne saurait atteindre, l'intelligence, la raison, l'harmonieux développement de la per-

sonne humaine dans l'équilibre des facultés de l'esprit, du cœur et de l'âme, en un temps où l'on imite et imiterait volontiers les débordements de la Révolution française, pourquoi ne pas rappeler, à l'occasion de son cent cinquantième, quelque un de ses exploits les plus sinistres et les plus monstrueux dans leur aveuglement et leur motif, l'assassinat de deux génies, Antoine Lavoisier et André Chénier, assassinat dont, aujourd'hui, tous les honnêtes gens sont humiliés qu'une telle page soit inscrite dans l'Histoire...

Pourquoi a-t-on tué ces deux hommes? Par plaisir, semble-t-il. Il n'y a pas d'autres explications. Chacun sait que l'on doit à Lavoisier la détermination de la composition de l'air et la découverte de l'oxygène. Il était fermier général et ne s'occupait aucunement de politique. La Révolution lui a coupé la tête. Voilà tout.

Chénier a été tué à trente-deux ans. C'est sans doute le poète le plus pur de la langue française... L'« Hymne à la France », l'« Aveugle », la « Jeune Captive » sont des chefs-d'œuvre inégalables dont les accents pénètrent, aujourd'hui encore, la jeunesse avec force. L'auteur des « *lambes* » n'est ni le dernier des classiques, ni le premier des romantiques, il est lui-même.

Or, le procès de Chénier — né à Constantinople en 1762, mont sur l'échafaud en 1794 — est quelque chose de tellement abject que la plume n'ose pas en rendre compte complètement...

Voici, pour l'édification de nos lecteurs, un passage du procès-verbal — document effrayant — de l'arrestation d'André Chénier par un certain Guénot, agent du Comité de Sûreté générale et prince apparemment des illettrés:

« ... A lui demandé quel rue (la citoyenne Trudaine) demeurait alors. — A répondu sur la place de la Révolution la maison à Cottée. — A lui demandé comment il connaît la maison à Cottée et les citoyens qui demeurent alors. — A répondu qu'il est leur amie de l'enfance. — A lui représenté qu'il n'est pas juste dans sa réponse attendue que place de la Révolution il n'y a pas de maison qui se nomme la maison à Cottée donc il vien de nous déclarer. — A répondu qu'il entendait la maison voisine du citoyen Letemps. — A lui représenté qu'il nous fait des frise attendant qu'il nous a répétés deux fois la maison à Cottée... Etc. »

On imagine la scène atroce... Guénot disant à Chénier:

« C'est donc vous le poète, qui faites des phrases sur la maison du prétendu citoyen Cottée? Allez, ouste, emmenez-le! »

Après celle-là, n'est-ce pas? on peut tirer l'échelle et méditer sur le petit et vilain côté des mouvements populaires d'émancipation sociale qui libèrent bien l'individu, hélas! mais suppriment la personne, trois fois hélas!

Condamné pour avoir parlé de « maison à côté », imaginons encore Chénier haussant les épaules et souriant avec mépris, et le beau visage du jeune homme rester parfaitement serein et calme aux mains du bourreau qui va décapiter son corps, mais ambuler ainsi l'immortalité de son génie... Car, comme il le disait sur la charrette fatale, en se frappant le front, il avait « poutant quelque chose là... » et il en a heureusement laissé la preuve...

G.

Les Evénements

L'Evangile de l'Axe

Si les signataires du pacte d'acier, dans la double allocution qu'a prononcée chacun d'eux, l'une au micro, l'autre devant la presse, ont célébré à l'envi les vertus et les bienfaits de l'axe, ils n'ont pas mis l'accent de la même manière.

A travers les justifications de M. von Ribbentrop le pacte d'hier apparaît comme un instrument de lutte contre la tentative des puissances démocratiques de ramener l'Allemagne et l'Italie dans les « chaînes du système de Versailles ». Et le chef de la diplomatie allemande en profite une fois de plus pour faire leur procès et les accuser de « soulever des continents entiers les uns contre les autres ». Ce qui permet de faire de cet instrument de lutte un instrument de paix, puisqu'il tend à éliminer les vestiges de ce système maudit qui la rend, cette paix, impossible. C'est, en somme,

ON S'ASSURE AVANTAGEUSEMENT A LA MUTUELLE VAUDOISE
TH. LONG, agent général, BEX

le glaive de l'archange Michel terrassant le dragon, c'est-à-dire extirpant le mal.

Le comte Ciano, lui, quoiqu'il ne professe pas une opinion bien différente à l'égard des vainqueurs de Versailles, ayant oublié que son pays fut l'un d'eux, ne présente pas les choses sous le même aspect de rédemption du monde. Il reprend le leitmotiv du discours de Turin : il n'y a pas de problème en Europe qui puisse justifier une guerre; ils peuvent tous être résolus par la bonne volonté et la justice. Mais les puissances de l'axe exigent que les « nœuds soient dénoués ».

Différence de ton donc, malgré l'identité de vues, et c'est bien naturel étant données les différences profondes existant entre les deux pays et les deux peuples. Ainsi qu'il ressort d'ailleurs du caractère idéologique de l'alliance, les moyens et les intérêts peuvent différer. Il est indéniable que si les deux régimes ont été amenés à s'unir de la sorte, les deux nations restent très différentes de tempérament et de mentalité avec des intérêts qui sur bien des points sont divergents.

La comparaison entre les deux morceaux d'éloquence montre-t-elle déjà que les alliés d'aujourd'hui ne concevaient pas leur rôle tout à fait de la même façon? Seule la suite des événements répondra à cette question.

Quoiqu'il en soit l'évolution extérieure du côté italo-allemand comme du côté anglo-russe ne s'orientent pas précisément vers l'apaisement qu'on espérait de la collaboration seule capable de détourner l'orage planant sur l'Europe et le monde. On annonce un accord imminent avec la Russie et les nouvelles de Genève font prévoir une déclaration décisive de Londres pour ce mercredi. Là encore se posent des points d'interrogation graves pour l'avenir de la paix et de la civilisation.

Nouvelles étrangères

Les Congrégations rentreraient-elles en France?

Cent cinquante députés français environ ont signé une proposition de loi dont l'exposé se termine ainsi :

« Pour rendre à tous les citoyens l'égalité devant la loi et faire la République vraiment une et indivisible, nous proposons de modifier les lois de 1901 et 1904 sur le droit d'association de façon à faire rentrer les religieux français et les Congrégations religieuses dans le droit commun ».

Un sous-marin coule par 73 mètres de fond

Soixante-deux hommes sont à bord

Le Département américain de la marine annonce que le sous-marin « Squalus » est actuellement immobilisé par 73 mètres de fond, au large de la côte du New-Hampshire, près de l'île de White.

L'équipage du sous-marin est composé de 62 hommes.

Le « Squalus » avait effectué une plongée d'essai à 13 h. 40. Une heure après, il n'était pas revenu à la surface.

A 17 h. 15, le sous-marin « Soupin » découvrit une bouée rouge, qui est le signal de détresse.

Une liaison téléphonique put être établie entre les deux sous-marins. On apprit ainsi qu'au cours de la plongée l'eau avait envahi le poste d'équipage et l'une des chambres des machines du « Squalus », une vanne ayant été laissée ouverte.

Le « Squalus » fut lancé en septembre 1938. Le Département de la marine déclare que les causes de l'accident sont inconnues, mais que les membres de l'équipage disposent de suffisamment d'air, contenu dans des réservoirs d'un modèle tout récent, pour respirer pendant plusieurs jours sans inconvénient pour leur santé.

On a bon espoir, dans les milieux maritimes américains, de sauver l'équipage tout entier du « Squalus ». Une partie seulement du submersible a été envahie par les eaux. D'autre part, le « Squalus » est équipé avec les plus récents dispositifs de secours. Les scaphandriers — 29 sont sur les lieux — s'efforcent d'abord de fermer la valve restée ouverte. S'ils n'y parviennent pas, une tentative sera faite pour soulever le sous-marin tout entier et pour le ramener à la surface de l'Océan.

Si on ne parvenait pas à remonter le sous-marin à la surface, des appareils de sauvetage individuels permettraient aux membres de l'équipage de regagner l'air libre. Aux dernières nouvelles quelques-uns de ceux-ci seraient morts.

Le roi George d'Angleterre au lieu le plus froid du monde

Se dirigeant vers l'ouest du Canada, le couple royal d'Angleterre a fait un bref arrêt à Whiteriver, au nord du Lac supérieur.

En dépit d'une violente tempête de neige qui balayait la vaste plaine canadienne, les 400 habitants de la localité, qui passe pour

être l'endroit le plus froid du monde, se sont presque tous rendus à la gare pour être témoins du plus grand événement de l'histoire locale.

Des Indiens avec toutes leurs familles ont même fait plusieurs jours de marche dans les conditions les plus défavorables afin d'accueillir le roi et la reine. Lorsque le train royal est entré en gare, la fanfare a joué l'hymne national et des applaudissements frénétiques ont retenti. Les femmes indiennes portant leurs enfants sur le dos jouaient des coudees pour voir de plus près le couple princier.

Nouvelles suisses

Les décisions du Conseil fédéral

Nous annonçons, ce matin, l'intention par le Conseil fédéral de deux journaux italiens.

C'est vraisemblablement la première fois que des journaux italiens se voient interdire leur entrée en Suisse. La « Cronaca prealpina » et la « Provincia di Como » ne font, il est vrai, que confirmer la tradition qui veut que, par périodes plus ou moins espacées, une certaine presse d'Italie s'essaie à faire naître un irrédentisme tessinois, efforts bien vains d'ailleurs. Mais dans le cas particulier, leurs propos malveillants à l'égard de la Suisse ont été jugés inadmissibles. Ils étaient accompagnés inévitablement de cette ironie sans humour caractéristique de la Péninsule, qui avait cette fois pour objet l'explosion de Gandria : l'Italie affecte volontiers de trouver ridicules les mesures de précaution de notre défense nationale destinées à parer à une attaque éventuelle venant du sud.

Le Conseil fédéral a résolu un litige d'importance et d'une façon, semble-t-il, définitive, en répondant à une question Humbert-Droz mentionnant également le conseiller national Fauquex mais plus spécialement dirigée contre le Lt.-col. Moulin, dont l'appartenance à la Ligue Vaudoise serait incompatible avec sa fonction de président de la société suisse des officiers. L'auteur demandait aussi une épuration des cadres de l'armée, l'esprit antidémocratique de certains officiers ne pouvant soi-disant se concilier avec la confiance que le peuple doit pouvoir accorder à son armée. Le Conseil fédéral affirme nettement que le droit de combattre nos institutions dans le cadre de la légalité appartient à tous les citoyens suisses, même à des officiers s'ils en font une activité civile, leur qualité d'officiers ne faisant pas d'eux des citoyens de second ordre ayant moins de droits que les autres. En outre, « ceux qui suspectent publiquement le patriotisme incontestable d'officiers méritants ne contribuent nullement à affermir la confiance du peuple dans l'armée ».

Le député communiste n'a qu'à « encaisser »...

La salubrité morale à l'Exposition

La police des étrangers n'a pas renouvelé à la troupe de la revue parisienne qui joue actuellement à Zurich l'autorisation de poursuivre ses représentations, de sorte que le dernier de ses spectacles aura lieu le 31 mai.

Détournements

Le tribunal cantonal de St-Gall a condamné un employé de l'école de ski de Walkenstadt à onze mois de maison de correction pour détournements d'un montant de 11,000 fr. Il avait affecté cet argent au paiement des intérêts de sa maison et au traitement de son enfant malade dès sa naissance.

Cours de vacances pour jeunes Suisses romands à St-Gall

Le canton et la ville de St-Gall organisent cette année aussi durant les mois d'été (juillet à septembre), des cours de vacances officiels pour l'étude des langues à l'Institut de jeunes gens sur le Rosenberg, près St-Gall. Ces cours ont pour but de procurer aux jeunes Suisses romands ainsi qu'aux fils de Suisses à l'étranger un séjour agréable en même temps que tonifiant dans les présalpes de la Suisse orientale et de leur fournir l'occasion d'étudier et de pratiquer les langues modernes dans des cours spéciaux, ainsi que dans la conversation quotidienne entre camarades. Ils visent à remplir une mission tant pédagogique que patriotique.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de l'Institut sur le Rosenberg » près St-Gall.

Poignée de petits faits

★ M. Jean Debia, envoyé spécial en Italie de plusieurs journaux parisiens et qui avait été incarcéré sur l'ordre du gouvernement italien, à Cuneo (Piémont), vient d'être libéré.

Des excuses officielles lui ont été faites, la correction de son attitude ayant été reconnue.

★ Une patrouille hongroise a franchi, cette nuit, la frontière slovaque, dans la région de Biskupice. Une fusillade s'ensuivit avec les gardes-frontière, dont l'un a été tué. Les soldats hongrois se sont retirés.

★ Mardi après-midi, le ministère public fédéral a refusé la mise en liberté provisoire du nommé Joël, inculpé dans l'affaire d'espionnage, où sont également compromis le détective privé Ro-

chat et la danseuse Virginia Rota. Des réquisitions seront prises très prochainement par le ministère public fédéral.

★ Le Conseil fédéral a nommé M. Paul Amstutz, de Sigriswil et de Bâle, directeur de l'administration fédérale des contributions, où il fonctionnait comme remplaçant du directeur.

★ Ernst Toller, poète et écrivain allemand, qui avait quitté son pays après l'avènement du national-socialisme, s'est tué lundi dans un appartement à New-York. Toller était d'une santé délicate. Son secrétaire le trouva pendu dans sa chambre. Il n'avait que 46 ans.

★ Le député J. Gaudard, syndic de Semsales (Fribourg), est mort lundi matin, frappé d'une attaque en pleine montagne. Il était âgé de 61 ans.

★ Un gros avion de bombardement est venu hier après-midi s'écraser au sol près de Newark (Angleterre). Quatre des occupants de l'appareil ont été tués sur le coup et un cinquième grièvement blessé.

★ La reine Mary d'Angleterre a reçu les soins des médecins de la Cour. Elle souffre de nombreuses contusions et devra observer un repos complet pendant quelques jours. La reine aura 71 ans vendredi.

★ Le Rd Père de Munnynck, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, a reçu la croix de la Légion d'honneur.

Nouvelles locales

Les Valaisannes à l'Exposition

O nous écrit :

Les 3 et 4 juin prochains, par le truchement de deux expertes cuisinières, les ménagères valaisannes présenteront quelques-unes de nos spécialités.

La raclette, servie à la pinte, sera négligée pour d'autres mets, que l'on consomme couramment dans les demeures citadines ou paysannes.

Nos fruits, aussi éclatants que parfumés, seront naturellement à l'honneur; nos asperges seront dégustées à des sauces diverses; le maïs, heureusement allié à nos onctueux fromages, fera les délices des amateurs; certain pâté chaud surprendra par la saveur de sa préparation; les tomates mûries à notre soleil, coloreront la pâte d'une tarte appétissante; la crème épaisse de nos alpages couronnera d'un blâme panache le comestible délicat des gaufres; le « sii », ce dessert pimenté de Dôle, rappellera le coteau de Savioise.

N'est-ce point assez pour vous mettre l'eau à la bouche, visiteurs favorisés, qui pourrez, durant ces deux journées, goûter aux plats offerts à la dégustation, dans le stand « Kochen im Haushalt ».

L'extension de la culture des champs

Le Département fédéral de l'Economie publique communique au sujet des mesures pour l'extension de la culture des champs :

Le Conseil fédéral vient de promulguer l'ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral du 6 avril 1939 sur l'extension de la culture des champs. Il a également adopté un arrêté fixant, pour 1939, le montant des primes de culture et réglant le financement des fonds pour la culture des champs et l'élevage du cheval.

Ces dispositions permettront à nos agriculteurs de changer l'orientation de la production agricole, de l'adapter aux besoins du pays, de soulager efficacement le marché du lait et de mieux assurer la préparation du pays à la guerre. Il incombe à l'agriculture suisse et à ses organisations de tirer parti, sans perte de temps et avec persévérance de ces nouvelles possibilités. En 1939, déjà, les cultivateurs d'avoine, d'orge, de maïs et d'autres plantes des champs recevront sous certaines conditions, une prime de culture pouvant atteindre 200 fr. par ha. Dans les régions montagneuses, des suppléments leur seront alloués. Les cantons recevront des allocations qui leur permettront d'acquiescer des installations propres à promouvoir la culture des champs et l'utilisation des récoltes. La Confédération facilitera la production et le commerce des semences de choix.

Chaque canton créera un office central, chaque commune un office communal pour la culture des champs. Ces offices recevront les inscriptions, surveilleront l'exécution de l'ordonnance et verseront les primes. Ils sont prêts à donner tous les renseignements complémentaires nécessaires.

Cette nouvelle ordonnance, indispensable complément de la loi sur le blé de 1932, élargit les bases d'existence de notre agriculture. Il appartient aux producteurs d'utiliser sans tarder les avantages économiques que revêtent les exploitations vouées à la culture des champs. En changeant l'orientation de leur exploitation, ils contribueront à restreindre la production herbagère et laitière et à soulager le marché du lait.

Les véhicules et les carburants non liquides

D'après un arrêté du Conseil fédéral pris mardi et modifiant les articles 10 et 65, 2me alinéa, du règlement d'exécution de la loi sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, c'est le premier juin qu'entrent en vigueur les nouvelles dispositions de la loi qui disent :

Article 10. — Le poids en pleine charge d'une voiture automobile n'excédera pas 11 tonnes. Il pourra être augmenté de 1,5 t. au plus pour les voitures automobiles à carburant non

liquide produit dans le pays. Le poids des autocars lourds effectuant un parcours déterminé conformément à un horaire, des camions automobiles à pont basculant, à citerne ou servant à transporter des câbles, des voitures automobiles du service du feu peut atteindre 13 tonnes. Le poids en pleine charge des voitures automobiles à trois essieux ne dépassera pas 13 tonnes. Il pourra être augmenté de 1,5 t. au plus pour les voitures automobiles à trois essieux actionnées avec du carburant non liquide produit dans le pays.

Article 65, 2me al. — Le poids maximum en pleine charge des autres trains routiers est de : a) 16 tonnes quand la voiture motrice est un camion automobile lourd. Si le camion automobile lourd est actionné avec du carburant non liquide produit dans le pays, ce poids peut être augmenté de 1,5 t. au plus; b) 14 tonnes quand la voiture motrice est un tracteur.

Il s'agit d'une extension des facilités accordées au bénéfice des véhicules employant du carburant non liquide produit en Suisse.

Chronique militaire

Instructions à la population à l'occasion des manœuvres du Jura Vaudois

Un exercice de la Brigade frontière 1 se déroulera dans le Jura Vaudois, du mercredi 31, à midi, au vendredi 2 juin, à midi également. A cette occasion la police d'armée canalisera la circulation dans la zone frontière. Certains chemins et routes de cette zone ne seront accessibles qu'aux bordiers et aux personnes devant utiliser ces voies de communication pour des questions de réelle urgence. Ce sera le cas de médecins, de vétérinaires, chefs et ouvriers d'entreprises de constructions militaires. Les autorisations de circuler doivent être demandées par écrit au Commandant de la Brigade frontière 1, En Campagne.

Des mesures de police ont été arrêtées de la manière suivante : il sera interdit de quitter les routes et chemins, et de circuler dans le terrain. Les véhicules auront l'intention de s'arrêter dans la zone de l'exercice, à moins que leur conducteur n'ait obtenu l'autorisation de stationner, autorisation à demander sur place, avec motifs précis, aux gendarmes de la police d'armée.

Il sera aussi sévèrement interdit de prendre toute photographie, film, dessin, mensuration ou autre reproduction du paysage, des bâtiments ou des constructions, de publier ou de mettre en circulation, tant en Suisse qu'à l'étranger, des écrits, photographies, films, dessins ou autres reproductions, ainsi que toutes descriptions ou renseignements sur la zone de l'exercice et sur l'exercice lui-même. Il va sans dire que le stationnement et la circulation dans le voisinage des positions occupées ne seront pas autorisés.

La surveillance de la zone frontière sera assurée par la police d'armée.

Nous espérons que la population se pliera avec discipline et bonne volonté aux mesures militaires arrêtées à l'occasion de ces manœuvres, mesures dictées dans l'intérêt de notre défense nationale.

Chez les hôteliers

L'assemblée des délégués de la Société suisse des hôteliers s'est tenue à Zurich, sous la présidence de M. Seiler (Zematt). Après s'être prononcée en faveur de la votation fédérale du 4 juin, l'assemblée a abordé l'examen du rapport annuel.

Un crédit de 40,000 francs a été voté pour des travaux à l'Ecole professionnelle de Cour-Lausanne (remise de jardinier avec serre et salle d'étude pour les élèves) et création d'un bureau de placement pour la Suisse romande à Lausanne, succursale du bureau central de Bâle.

Finalement, la résolution suivante a été adoptée, à l'unanimité, qui dit que l'assemblée des délégués de la Société suisse des hôteliers envisage avec de grandes appréhensions la prochaine saison d'été, en présence de la situation internationale actuelle. Elle espère par conséquent que la population suisse, précisément dans l'année de l'Exposition nationale, passera de préférence ses vacances dans le pays. C'est en soutenant notre hôtellerie que celle-ci sera

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Jeudi 25 mai. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 17 h. Concert de musique légère. 17 h. 20 Quelques chansons par Yolanda et André Ssatmary. 17 h. 40 Suite du concert de musique légère. 18 h. Pour Madame. 18 h. 30 Effeillons la marguerite. 18 h. 40 Choses et gens de la semaine. 18 h. 50 Au bal musette. 19 h. Chronique de l'Exposition nationale suisse 1939. 19 h. 10 Chœurs de chez nous. 19 h. 20 Anthologie littéraire du patrimoine national. 19 h. 30 Au temps des perruches blanches. 19 h. 40 Visages de vedettes. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. Cloches de notre pays. 20 h. L'Ephéméride Radio-Lausanne. 20 h. 05 Echoes de la vie romande. 20 h. 30 Au Petit Bonheur. 21 h. 30 Promenade en zigzag dans les répertoires. 22 h. Musiques et souvenirs militaires.

BEROMUNSTER. — 6 h. 20 Gymnastique. 6 h. 40 Musique populaire. 6 h. 50 Communiqués. 10 h. 20 Emission radioscolaire. 12 h. Cloches du pays. 12 h. 02 Disques. 12 h. 30 Nouvelles. 12 h. 40 Concert. 16 h. 30 Pour les malades. 17 h. Concert. 18 h. Des jeunes filles parlent de leur profession. 18 h. 10 Disques. 18 h. 30 Causerie. 19 h. Disques. 19 h. 15 Communiqués scolaires. 19 h. 20 Actualités. 19 h. 30 Nouvelles. 19 h. 40 Concert. 20 h. 20 Causerie. 20 h. 45 Concert. 21 h. 45 Aide de la Suisse pour les vacances des enfants suisses à l'étranger. 22 h. Causerie.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

à même de faire face à ses nombreuses obligations étroitement liées à l'ensemble de notre économie publique. La prochaine assemblée aura lieu à Sion.

GRAND CONSEIL

Séance du mercredi 21 mai
Présidence de M. Th. SCHNYDER, président

Pétitions et naturalisations

Rapporteurs : MM. Oscar MAYE et Dr Ebener.

Les neuf cas ci-dessous ont été admis sans aucune intervention. Ce sont :

1) Grégoire Servan Ghika, ressortissant roumain, étudiant né à Sion en 1919, fils d'Alexandre Ghika et de Ida née Lovey ; autorisé par son père, M. G. Ghika, a acquis la bourgeoisie de Chamson.

2) Pierre Favat, ressortissant italien, artiste-peintre né en 1889 à Aoste, domicilié à Orsières, où il s'est assis le droit de cité.

Cette demande s'étend à l'épouse du requérant, née Darbellay et à ses enfants mineurs.

3) Martino Innocenti, ressortissant italien, né en 1873, à Premilcuore, Italie, domicilié à Troistorrents où il a acquis le droit de cité.

4) François-Marcel Baertl, ressortissant tchécoslovaque, mécanicien, domicilié à Sion, né à Lausanne en 1917, passé bourgeois de Mase.

5) Léon-Ferdinand Abram, ressortissant italien, serrurier, né à Boverrier en 1907, passé bourgeois de Vissoie.

6) Paola-Pierina Torrione, née Ghisi, ménagère, née à Lodi, Italie, domiciliée à Martigny-Ville, devenue bourgeoise de Veysonnaz.

7) Rudolf Demonega, technicien-dessinateur, domicilié à Sion, originaire du Tyrol autrichien, né à Kandersteg en 1910, devenu bourgeois de Volèges.

8) Bessero Charles, ressortissant italien, originaire de Migliandone, né en 1876 à Sion où il est domicilié depuis sa naissance, passé bourgeois de Sion.

Cette demande s'étend à l'épouse de M. Bessero, née Genolet, d'Hérémence, et à ses deux enfants mineurs Jean et Raymond.

9) Turchi Antoine, né en 1885 à Fanano, Italie, domicilié à Martigny-Bourg depuis 1903, où il a acquis la bourgeoisie.

La demande concerne aussi l'épouse du requérant, née Anletta, de Martigny-Bourg, et son fils mineur Marius-Joseph, né en 1920.

Par contre, le cas d'un ouvrier d'origine italienne, monteur à Chippis, est renvoyé pour enquête supplémentaire, ceci après intervention de M. Mathieu qui estime ce cas non suffisamment « assimilé ». En effet, M. Mathieu ajoute que le requérant en question arborait encore, il n'y a pas très longtemps, un insigne qui n'est pas pour faire plaisir aux vrais patriotes suisses.

M. Critin, président de la commission, déclare qu'il ignorait la chose et dans ces conditions estime justifié de réexaminer ce cas de façon plus approfondie.

M. Pitteloud, chef du Département, que la ques-

tion concerne, accepte aussi le renvoi, tenant à témoigner ainsi de tous ses scrupules à n'admettre que des candidats présentant toutes les conditions et garanties requises.

Route agricole de Sembrancher à La Garde

Rapporteurs : MM. Jules Luisier et Ferdinand Mather.

On vote ensuite le décret concernant la construction de la route précitée, d'une longueur de 2508 m. et d'une largeur ne dépassant pas 3 m. 60, cunette comprise.

Le coût estimatif des travaux est de Fr. 130 mille, dont Fr. 15.000.— pour les expropriations.

L'Etat participe à cette œuvre à raison du 25 % des frais effectifs sous déduction des expropriations, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de Fr. 28.750.—

M. Joseph Besse ayant demandé au nom de la commune de Sembrancher, le vote de l'urgence, celle-ci est admise.

En faveur des vieillards

Rapporteurs : MM. Nellen et Paul de Rivaz, ce dernier remplaçant M. Dr Ed. Gay.

Sans discussion, on adopte un message concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur de la construction d'un asile de vieillards pour hommes au village de Montagnier, Bagnes.

Corrections de torrents

Rapporteurs : MM. Fardel et Thenen.

On adopte encore le décret concernant la correction des torrents de Saxonne et Blignoud sur le territoire d'Ayent, décret admis avec la clause d'urgence, malgré une intervention de M. Venetz qui estime qu'on vote trop de dépenses à la légère et s'oppose à voir les finances du canton mises à contribution pour des œuvres qui n'ont pas une portée cantonale importante.

Dans le même ordre d'idée, le projet de décret concernant la correction des torrents Bonne Eau, Loquette et Sinière sur Sierre, est voté ainsi que celui du torrent du Siéron sur la commune de Vétroz.

Les décrets précités sont votés avec la clause d'urgence proposée par la Confédération.

Assainissement financier de la commune de Rarogne

Rapporteurs : MM. Octave Giroud et Gaspard de Stockalper.

Des conditions tout à fait exceptionnelles ont accablé la commune de Rarogne dans une situation financière telle qu'elle devra se déclarer en faillite si une intervention financière de l'Etat n'est pas votée en sa faveur.

Le rapport présenté à ce sujet par M. Giroud est concluant. Rarogne a dû supporter des frais d'assainissement de la plaine supérieurs à ses moyens, frais qui lui ont été imposés par suite d'une décision du Grand Conseil.

Or, après examen approfondi de la situation, la Commission et le Conseil d'Etat sont arrivés à la conclusion qu'une aide devenant absolument indispensable, d'autant plus que l'Etat du Valais est engagé, donc responsable moralement.

M. Ad. Défago s'oppose à l'entrée en matière, estimant que c'est créer ici un précédent dangereux.

M. de Chastonay, chef du Département des Finances, justifie la question par des explications claires et précises de sorte que M. Défago retire sa proposition.

M. Moulin constate à ce sujet avec regret que nous nous trouvons en présence d'une carte forcée devant laquelle il faut malheureusement s'incliner. L'orateur se demande toutefois si d'autres communes aussi obérées que Rarogne ne vont pas aussi faire le même geste et implorer l'assainissement de leurs finances par l'Etat. Il sollicite des explications dans ce sens.

M. de Chastonay répond à M. Moulin ainsi qu'aux questions posées par MM. G. de Kalbermaten et R. Evéquo. Enfin les explications fournies également par M. Kuntzen, président de la Commission, justifient l'attitude du Conseil d'Etat, d'ailleurs la Commission a exigé que désormais absolument aucun engagement de cette sorte ne pourra être pris par l'Etat sans l'autorisation du Grand Conseil.

Après l'intervention de M. Bourdin le décret est voté avec la clause d'urgence demandée par M. le Chef du Département des Finances.

Vers Gruyères...

Le prochain tirage de la Loterie de la Suisse romande aura lieu, on le sait, au Château de Gruyères. Ainsi, après le Valais pittoresque et l'accueil inoubliable de Martigny, les sphères pittoresques continuent de s'orienter vers une décentralisation marquée qui répond bien à nos sentiments fédéralistes. En même temps les initiateurs prouvent qu'ils s'attachent à défendre les intérêts touristiques et à rappeler les beautés variées de notre pays. On savait déjà que le Château de Gruyères est devenu propriété nationale. Mais voilà que les possibilités de la chance y logent à leur tour... La Loterie de la Suisse romande n'a pas tort de commencer, tout de suite après l'éclatant succès de Martigny, sa tournée des châteaux... Cette innovation lui portera bonheur, comme à vous, du reste, si vous savez vous y prendre à temps et réserver vos billets pour le 14 juin prochain.

Qui n'a pas son masque ?

Vous connaissez l'air célèbre dans lequel Figaro demande en grâce qu'on le laisse respirer. Nous pouvons l'ajuster aux circonstances. Il n'est question partout que de se masquer en vue du bal des bombes asphyxiantes.

Mieux vaut prévenir que subir. On souhaiterait de n'avoir jamais à s'en servir, mais le fait d'avoir à portée de la main un secours respiratoire sera déjà un apaisement, une promesse de sécurité.

C'est la pensée qui nous vient quand on nous dit qu'en certaines villes, la plupart des quartiers sont déjà pourvus de masques de toutes tailles. Car il y a encore cela à considérer : l'ajustement du masque à votre visage.

On dit aussi que pour les tout-petits on fabrique des valises respiratoires, grandes boi-

tes munies d'un système d'aération dans lesquelles les bébés sont enfermés. Cela fera des colis fragiles : craint la chaleur et l'humidité ; haut et bas et à ne pas remuer trop fort.

Tout de même nos anciens n'auraient jamais imaginé qu'un jour des hommes auraient l'idée barbare d'empoisonner l'atmosphère pour se débarrasser de leurs semblables.

Nous avons fait de grands progrès dans la bêtise et la cruauté. Nous en avons moins fait dans la paix sociale.

GRANGES. — Un nouveau pont sur le Rhône. — On a posé à côté du vieux pont de Granges sur le Rhône un pont en fer plus large. Il est supporté par deux piles qui sont placées près du rivage, de telle sorte qu'elles ne seront plus exposées à la violence du canal.

MEX. — Cambriolage. — Corr. — Dans la nuit du 20 au 21 novembre 1938, un vol avec effraction a eu lieu au Restaurant Bellevue, à Mex. Des soupçons se portèrent sur deux ouvriers occupés aux travaux de correction du St-Barthélemy, lesquels avaient demandé leur règlement pour le lundi 21 novembre. Sur plainte des propriétaires du Bellevue, la gendarmerie s'est rendue immédiatement à Mex pour enquête et interrogatoire des soupçonnés, malheureusement elle ne put obtenir l'aveu des coupables, lesquels furent laissés en liberté. Aujourd'hui, sur de nouvelles instances, ceux-ci ont enfin avoué leur acte. Les auteurs de ce vol sont Francis P., domicilié à Marsaz, et Pierre F., d'Isérables. Ils sont actuellement détenus en préventive en attendant leur jugement.

La population de Mex est heureuse d'apprendre qu'on a découvert les voleurs, apportant, par là, la preuve que ce n'est pas des citoyens de cette commune qui ont commis ce regrettable acte.

SION. — Caisse-maladie chrétienne-sociale. — Corr. — Cette société a tenu, mardi soir, à l'Hôtel de la Planta, à Sion, son assemblée annuelle sous la présidence de M. Albert Antoniolli. La participation fut très nombreuse, preuve que les membres portent beaucoup d'intérêt à leur institution.

Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, des comptes, un rapport présidentiel très objectif, soulignant l'état très satisfaisant de la gestion 1938, laquelle boucle par un joli boni, et un exposé d'activité de M. le Dr Scheurer, on eut le plaisir d'assister à

Un traitement efficace

et d'application facile :
à vos bouillies, ajoutez

SANDOVIT

Le mouillant synthétique reconnu le meilleur.

Représentants pour le Valais :
Haut-Valais jusqu'à la Lizerne :

Fédération valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

Bas-Valais depuis la Lizerne :

Alf. Veuthey fers, Martigny

et leurs dépositaires.

A retenir ?

L'adresse de
Widmann frères, Sion
Fabrique de Meubles

Magasins de Ventes
uniquement au sommet du Grand-Pont.
En dehors de Sion, livraison par auto-camion

Pension Troillet

MARTIGNY
Place Centrale
Cuisine soignée

Chaussures Gattoni

St-Maurice Monthey Sembrancher
Rue du Pont, tél. 62.50

Comme cliché Waterproof brun
entier, dble veau, tige haute,
cousu tyrolienne, ferrage de
montagne, 39-46, 29.80

Le même vis-
sé et cousu avec
ferrage, 19.80

Le même vis-
sé et cousu non
ferré, 17.80

Fabrication suisse
première qualité



Avis

En constituant vos réserves de denrées alimentaires, n'oubliez pas que la plupart des aliments durables sont pauvres en vitamines. Or, pour prévenir l'avitaminose, songez aussi à acheter des produits riches en vitamines comme l'Ovomaltine.

Nous fournissons, sans augmentation de prix, l'Ovomaltine comme ration de réserve, logée dans des boîtes à double fond, pareilles à celles que nous utilisons dans les régions tropicales. Cette boîte hermétique garantit la conservation intacte de l'Ovomaltine des années durant. Les négociants sont prévenus, de sorte que vous pouvez demander partout

la ration de réserve OVOMALTINE

Si votre fournisseur en est dépourvu, il se fera un plaisir de se réapprovisionner immédiatement à l'usine.

Ration de réserve Ovomaltine, boîte de 500 g 3 fr 60

Dr A. Wander S. A., Berne

berger jeune fille

pour la montagne. - Se présenter de suite chez Louis Dulex, Plambuit.

20-30 ans, pour la culture maraîchère. - Ecrire à Delleutraz, Troinex (Genève).

Effeuilleuse

On demande une effeuilleuse. - Faire offres avec prix et conditions à Edmond Krebs, Lavigny p. Aubonne (Vaud).

BONNES A TOUT FAIRE

de Fr. 50.- à 80.- Valais, cuisinières de Fr. 100.- à 200.- pr m., filles de cuisine, de lingerie et office demandées. - Agence A. B. C. Sion, Avenue Garc.

La "crasse" du moteur VOLE votre huile...



Mobiloil écarte totalement la "crasse"!

VOUS voulez économiser sur l'huile et l'essence : Soignez le graissage. Employez Mobiloil pour ses 2 grands avantages : Elle donne un **graisage riche** et durable (elle est tirée de pétroles bruts traités par des procédés exclusifs) et un **moteur propre** (elle est totalement débarrassée de TOUS les éléments instables par le procédé Clirosol).

Votre garagiste vous le dira : Mobiloil fait de toute voiture une meilleure voiture. Par économie, par sécurité, faites le plein aujourd'hui même.

VACUUM OIL COMPANY N.V. BALE

Tient le moteur
PROPRE...
Garde le moteur
JEUNE!

Mobiloil

ASSUREZ A VOTRE VOITURE LE "GRAISSAGE COMPLET MOBILIL"

une séance cinématographique très intéressante.

M. Raymond Schmid, le créateur de « Ciné-Schmid », la première maison cinématographique de chez nous, et qui est un artiste-né, nous fit passer des moments vraiment délicieux à contempler ses bandes sur la Fête-Dieu, à Sion, à Savièse, au Lœtschental, la pittoresque quête des œufs à Savièse, le passage du Grand St-Bernard par l'éléphant Dolly et des scènes pleines de vie et de fraîcheur sur les fêtes de Pâques et le printemps séduisant.

M. le président Antonioli eut des paroles aimables pour M. Schmid, et M. le Dr Scheurer, président cantonal, et leva l'assemblée après un vibrant appel à l'union de tous les membres et la propagande en faveur de la Caisse-maladie chrétienne-sociale de Sion.

Un participant.

SION. — Inadmissible procédé. — Corr. — A Signèze s. Molignon des gamins n'ont rien trouvé mieux ces temps-ci que de parcourir la campagne en vue de capturer les œufs de perdrix. La gendarmerie a été avisée de la chose et entend mettre fin à ces stupides procédés. Il serait bon qu'à l'occasion les instituteurs renseignent leurs élèves sur la protection des oiseaux et il est utile de rappeler que les parents sont responsables des actes de leurs enfants.

ST-MAURICE. — La Société de Musique l'A-gaunoise participera, dimanche 28 mai, au Festival des Musiques de l'Est à Montreux et le 4 juin à la Fête cantonale des Musiques à Monthey. Toutes les personnes qui désirent l'accompagner sont priées de se faire inscrire auprès d'un membre du Comité, pour Montreux jusqu'à samedi 27 courant à midi et pour Monthey jusqu'à jeudi 1er juin au plus tard. Le Comité.

Le crime de La Chaux-de-Fonds

LA CHAUX-DE-FONDS, 24 mai. (Ag.) — L'autopsie du cadavre de la jeune fille, qu'on a trouvé enterré dans les environs de La Chaux-de-Fonds, a montré que la victime avait eu la mâchoire fracturée et qu'elle avait encore reçu deux coups d'un instrument tranchant, dont l'un lui a perforé le poumon sans atteindre le cœur. L'identité de la jeune fille n'a pas encore pu être établie.

La situation financière de la France

PARIS, 24 mai. — M. Paul Reynaud fera demain jeudi à 20 h. une communication relative à la situation financière de la France et les résultats de l'emprunt de consolidation.

Service télégraphique et téléphonique

Drame du divorce

KEHRSATZ (Berne), 24 mai. (Ag.) — Un drame familial s'est déroulé au Holzmat, à Kehrsatz. Arnold Wintemberger, 35 ans, entrepreneur en peinture, était divorcé de sa première femme, Mme Marguerite Amaeker, du même âge. Au divorce, les trois enfants, âgés de 10 à 14 ans, avaient été répartis comme suit : les deux filles à la mère et le garçon au père. Wintemberger était obligé de payer la moitié de l'entretien des deux filles. L'homme était en retard dans ses paiements et traduit en justice par sa femme. Avant le jugement, Wintemberger, en compagnie de sa nouvelle femme, rencontra un soir sa première femme et ses deux filles. Sur l'invitation de Mme Wintemberger, la femme et les deux filles suivirent le couple au Holzmat, pour manger et discuter également des questions d'argent en suspens. Pendant la conversation à table, la seconde femme fit à la première la proposition de revenir au Holzmat. La femme divorcée refusa. Là-dessus, Wintemberger saisit le couteau du pain ; une bagarre éclata entre les trois adultes. Au cours de la lutte, la femme divorcée reçut un coup de couteau de cuisine dans la région du cou. Le couple s'occupa de la femme blessée et appela un médecin qui, à son tour, avertit la police. La victime a été transportée à l'hôpital de Belp, où elle mourut. Wintemberger a été arrêté.

Assailli par un essaim d'abeilles, il meurt

RIVA-SAN-VITALE, 24 mai. (Ag.) — Un grave accident s'est produit à Riva San-Vitale (Tessin). M. Charles Bernasconi, 41 ans, agriculteur, a été assailli par un essaim d'abeilles et si violemment piqué qu'il est mort peu après.

Le vote du 4 juin

GENEVE, 24 mai. — L'assemblée des délégués du parti radical genevois a voté une résolution repoussant l'arrêté fédéral du 4 juin et engageant les électeurs à déposer un non dans les urnes.

La route du Pillon

BERNE, 24 mai. — La route du Pillon a été ouverte à la circulation le mercredi 24 mai.

L'accord à brève échéance

LONDRES, 24 mai. — M. Chamberlain a annoncé aux Communes qu'il avait toute raison d'espérer qu'à la suite des propositions que le gouvernement britannique était en mesure de faire au gouvernement soviétique sur les principales questions en suspens, il serait possible de conclure un accord à brève échéance. Il a ajouté que certaines questions devaient encore être réglées, mais que ces questions n'étaient pas de nature, selon lui, à soulever de sérieuses difficultés.

La réponse de Dantzig à la note polonaise

DANTZIG, 24 mai. (D. N. B.) — Le Bureau de presse du Sénat de Dantzig communique ce qui suit : Le gouvernement de Dantzig a remis mercredi matin au représentant diplomatique de la République polonaise deux notes en réponse aux notes polonaises de dimanche soir. Les notes du gouvernement de Dantzig basées sur les enquêtes faites par la police après les incidents repoussent la version polonaise des incidents et refusent les revendications posées par le gouvernement polonais au gouvernement de Dantzig. Il exprime en outre l'espoir que les personnes impliquées dans l'affaire de l'assassinat du sujet dantzigois soient suspendues de leurs postes car on ne peut pas demander au gouvernement de Dantzig de collaborer avec elles.

Les visiteurs atteignent le chiffre d'un million

ZURICH, 24 mai. (Ag.) — Mercredi matin, un million de personnes avaient visité l'Exposition nationale.

La catastrophe du sous-marin

WASHINGTON, 24 mai. — Vingt-six membres de l'équipage du « Squidus » seraient morts. Les officiers de marine qui ont annoncé cette nouvelle basant leur opinion sur le fait que la chambre des pompes a été envahie par l'eau et qu'il est raisonnable de penser qu'une partie des hommes de l'équipage s'y trouvaient. D'autre part, des communications purent être

établies avec d'autres parties du sous-marin, mais aucun message ne fut reçu de la chambre des pompes. Les signaux provenant de l'avant du sous-marin qui furent captés ce matin indiquent que la nourriture et les vêtements ne font pas défaut.

Ouragan et grêle

CATANZARO, 24 mai. (Ag.) — Un violent ouragan s'est abattu sur la région d'Atella-Rionero en Lucanie. Les pluies torrentielles, accompagnées de grêle, ont ravagé les cultures, et détruit 3 ponts et 9 maisons. Des bœufs ont été foudroyés.

Incendie

BALE, 24 mai. — Un incendie a éclaté dans les combles du bâtiment administratif de la Société pour l'industrie chimique. L'incendie qui a éclaté mercredi à 15 h. 30, activé par un vent violent, s'est étendu rapidement à tout l'étage.

Le général Miller à Rome

BERLIN, 24 mai. — Conformément à la conclusion de l'alliance militaire germano-italienne, le général Miller, inspecteur de l'armée allemande de l'air, sur ordre du maréchal Göring, s'est rendu à Rome pour conférer avec le ministre de l'air italien.



Monsieur Gaëtan MELEGA, à Bologne ; Monsieur Antoine MELEGA, à Brigue ; Monsieur et Madame Frédéric MELEGA-WURZ et leur fils Carlo, à Genève ; Mademoiselle Tina MELEGA, à Genève ; Monsieur et Madame Baptiste D'AMICO-MELEGA, à Gènes ; Monsieur Caffero MELEGA et son fils Claude, à Genève ; Monsieur et Madame Abdou MELEGA-MILICI et leur fille Lucienne, en Italie ; Monsieur et Madame Adrien MELEGA-PIERROZ et leurs enfants Marcelle et Bernard, à Martigny ; Mademoiselle Rina MELEGA et son fiancé, à Martigny ; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur ADRIEN MELEGA

leur très cher père, beau-père, grand-père, frère et oncle, décédé subitement à Martigny-Bourg le 24 mai 1939, dans sa 64ème année.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny vendredi 26 mai, à 10 heures.

Advertisement for Sunlight soap featuring illustrations of a family and text: 'J'ESPÈRE QU'ILS SE CONDUIRONT BIEN - disait Papa.', 'TANTE HÉLÈNE EST BIEN UN PEU PÉNIBLE...', 'LE SOIR VENU, MAMAN EST HEUREUSE EN LAVANT LES ENFANTS AVEC DU SAVON SUNLIGHT...', 'AUCUN DOUTE, TANTE HÉLÈNE EST BIENTÔT CONQUISE PAR LEUR JOYEUSE HUMEUR ET LEUR CHARME.', 'ET LES VOILÀ DE RETOUR AVEC L'INVITATION: 'REVENEZ BIENTÔT, PAPA EST HEUREUSEMENT SURPRISE.', 'MAIS MAMAN SAIT QUE MÊME LES TANTES DIFFICILES AIMENT LES ENFANTS AUXQUELS ON A INCUQUÉ DE BONNES HABITUDES ET QUI ONT APPRIS À MAINTENIR LEUR FRAÎCHEUR CORPORELLE AVEC LE PUR SAVON SUNLIGHT AU PARFUM NATUREL.' Includes Sunlight logo and '40 CTS'.

Advertisement for 'Siviriez 1939 - Le Mystère de la Passion' with 350 actors and singers. Dates of performances from June 4 to July 31. Includes details on ticket prices and location at the theatre.

Advertisement for 'UN MOBILIER COMPLET' for Fr. 390.- in solid oak. Includes a list of furniture items like beds, wardrobes, and tables. Contact: R. Fessler, av. France 5, Lausanne.

Advertisement for a 'sommelière' (waitress) and 'Cuisinière' (cook) for a mountain hotel. Includes contact information for Ed. Fellay-Carron.

Advertisement for banks in Martigny: Banque de Martigny, Closuit & Cie, Banque Tissières fils & Cie, Banque Suisse d'Epargne et de Crédit, Banque Maurice Troillet, Banque Populaire de Martigny S. A.

Advertisement for Dr. Ch.-Hri de PREUX, a dentist, who is absent from May 27 to June 3.

Advertisement for 'bon café' (good coffee) with a double employment opportunity in Geneva. Contact: 57413 X. Publicitas, Genève.

Advertisement for 'Prêts' (loans) for construction and consolidation. Contact: R. Badel, Les Baumes 8, La Tour-de-Peilz.

Advertisement for 'pommes de terre' (potatoes) and 'FELLEY Frères, Fruits Saxon' with a list of products and prices.

Advertisement for 'Hôpital cantonal de Genève MATERNITÉ' with information on enrollment for a course for pregnant women.

Large advertisement for 'Pax' life insurance. Features the Pax logo and text: 'assurances sur la vie', 'Agence générale: J. Tercier, 2, Grand-Pont, Lausanne', 'PAX SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE BALE', 'Institution mutuelle fondée en 1876'.